

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DU BUREAU DIRECTEUR LE 6 SEPTEMBRE 2017

Adopté par le Bureau Directeur du 29 septembre 2017

Membres consultés par courriel (7): Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Bernard MORTELLIER (Secrétaire général-adjoint), Valérie BERGER-CAPBERN

Membre de droit consulté par courriel pour avis consultatif (1) : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Pour cette séance 6 voix sont représentées sur 7 possibles. Le quorum des deux tiers des voix étant atteint, le Bureau directeur peut valablement délibérer.

Ordre du jour : CQP Animateur CO - Changement de dates et de tarif

Pour faire suite à la décision du bureau directeur lors de sa séance du 1^{er} septembre de repousser les dates de formation car le système d'inscription en ligne du CREPS de Vichy n'a pas fonctionné correctement, et après consultation du responsable des formations du CREPS de Vichy, il lui semble également opportun de décaler les dates du CQP, la Direction Technique Nationale propose de décaler l'ensemble de la formation en supprimant la 1^{ère} session de formation.

La proposition est la suivante : Session 1 du 4 au 9/12/2017 et du 11 au 15/12/2017

Session 2 du 15 au 19/01/2018 et du 22 au 26/01/2018

Certification du 19 au 23 /03/2018

Rattrapage: à définir ultérieurement fin avril (dans la semaine du 23 au 27 avril)

Une modification du tarif de formation est également proposée :

Coût entre 1550€ et 2250 € selon les diplômes déjà acquis

- Non-diplômé = 2250 €
- Diplômé « Moniteur », allègement bloc 1 et 2 = 1550 €
- Diplômé « Animateur », allègement bloc 1 = 1850 €

Propositions validées à l'unanimité le 7 septembre 2017.

Le Président Michel EDIAR Le Secrétaire Général Jean-Philippe STEFANINI



